

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Du Mercredi 7 février 2019
A 20 heures – salle du conseil municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
02/02/2019	02/02/2019	13	9 8 à partir de 21h08	12 11 à partir de 21 h 08
L'an deux mil dix-neuf, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		<p>Étaient présents : Mme Danielle BERTHEAS arrivée à 20h18, Mme Murielle BRETAGNE départ à 21h08, M. Jean BRIERE, Mme Geneviève BRIFFAULT, Mme Claude CHERON, M. Jean-Louis CLÉMENT, Mme Nadine FABRE, M. Yann GASNIER, M. Emmanuel THIMONT</p> <p>Ont donné pouvoir : -Mme BOUTTIN a donné pouvoir à Mme CHERON -M. CANET a donné pouvoir à Mme BRIFFAULT -Mme TROUILLET a donné pouvoir à Mme FABRE</p> <p>Absents-excuses : -M. MONTAJAULT Jean-Yves -Mme BRETAGNE Murielle partie à 21h08</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Claude CHERON</p>		

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont pris le temps de lire le procès-verbal du 30 janvier 2019 et si des éléments sont à apporter à celui-ci.

Le procès-verbal du 30 janvier 2019 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- URBANISME – lotissement du champ de la planche – Dossier Loi sur l'Eau
- URBANISME – lotissement du champ de la planche – Proposition Honoraires – réalisation d'une mission limitée à la fourniture d'un permis d'aménager
- FINANCES – réservation salle des fêtes du 2 au 3 février 2019

Après concertation, les conseillers municipaux sont favorables à la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. URBANISME – Bâtiment Radio Alpes Mancelles – autorisation de dépôt du permis de construire
- II. URBANISME – lotissement du champ de la planche – Dossier Loi sur l'Eau
- III. URBANISME – lotissement du champ de la planche – Proposition Honoraires – réalisation d'une mission limitée à la fourniture d'un permis d'aménager
- IV. FINANCES – réservation salle des fêtes du 2 au 3 février 2019
- V. Informations et questions diverses.



2019-004	URBANISME- Bâtiment Radio Alpes Mancelles Autorisation de dépôt du Permis de Construire		
	En exercice : 13	Présents : 9	Votants : 12

Arrivée de Mme BERTHEAS à 20h18.

Monsieur le Maire présente le permis de construire du bâtiment pour accueillir Radio Alpes Mancelles suite à la rencontre avec les représentants de l'association lors du conseil municipal du 30 janvier 2019,

Vu le Procès-verbal du 30 janvier 2019 et considérant que les membres du conseil municipal avaient une réflexion de 7 jours pour déterminer leur position sur l'avancement du projet, ils autorisent Monsieur le Maire à déposer le permis de construire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire concernant la construction de la Radio Alpes Mancelles sur le site Pierre Morin, ainsi que le plan de financement.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,



2019-005	URBANISME- Lotissement du Champ de la Planche Dossier LOI SUR L'EAU		
	En exercice : 13	Présents : 9	Votants : 12

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire, Suite à la délibération n°2019-002 du 30 janvier 2019 pour création d'un budget annexe lotissement Le Champ de la Planche,

Et après avoir fait confirmer aux membres du conseil municipal leur souhait de faire avancer ce projet, Monsieur le Maire évoque le courrier reçu du bureau d'études Execo Environnement sis 2, place Patton à Avranches (50300) en date du 6 février 2019 pour la réalisation du dossier « Loi sur l'Eau » (en collaboration avec le cabinet Agetho Conseils-géomètre), comprenant :

- Les études préalables de projets et d'aménagements
- La déclaration « Loi sur l'eau »
- Les frais de mission

Une somme forfaitaire de 3 140.00 € H.T. (3 768.00 € T.T.C.) est demandée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de EXECO Environnement d'un montant H.T. de 3 140.00 € (soit 3 768.00 € T.T.C.),

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,



2019-006	URBANISME- Lotissement du Champ de la Planche Proposition d'honoraires Réalisation d'une mission limitée à la fourniture d'un permis d'aménager		
	En exercice : 13	Présents : 9	Votants : 12

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire, Suite à la délibération n°2019-002 du 30 janvier 2019 pour création d'un budget annexe lotissement Le Champ de la Planche,

Et après avoir fait confirmer aux membres du conseil municipal leur souhait de faire avancer ce projet, Monsieur le Maire évoque le courrier reçu du cabinet CMA (Charles Monhée Architecte) sis 6 rue des Grandes Poteries à Alençon (61000) en date du 6 février 2019 pour la réalisation d'une mission limitée à la fourniture d'un permis d'aménager (en collaboration avec le cabinet Agetho Conseils-géomètre), comprenant :

- Les prestations PA4 et PA9

Une somme forfaitaire de 1 600 € H.T. (1 920 € T.T.C.) est demandée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de CMA d'un montant H.T. de 1 600.00 € (soit 1 920.00 € T.T.C.),

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,

Départ de Mme BRETAGNE Murielle à 21 h 08.



2019-007	FINANCES – réservation salle des fêtes du 02/02 au 03/02/2019 Remise sur tarif hors commune – location 48 heures		
	En exercice : 13	Présents : 8	Votants : 11

Monsieur le Maire fait état d'un dysfonctionnement du système de production d'eau chaude lors de la location de la salle polyvalente du 02 au 03 février 2019,

Suite à cet inconvénient, le locataire a sollicité une réduction du tarif de la location,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de réduire le coût de la location de 40.00 €,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de réduire le coût de la location pour le week-end qui passera ainsi de 300.00 € à 260.00 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant,



Informations et questions diverses.

Dossier subvention DETR / DSIL – Aménagement de l'hangar

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'état concernant l'aménagement de l'hangar et ainsi proposer une délibération sur le dépôt d'une demande de subvention DETR / DSIL pour le prochain conseil municipal.

Journée Citoyenne du 25 mai 2019

Le tableau des différents ateliers a été validé par l'ensemble des responsables.

Les copies du courrier pour les inscriptions vont être effectuées et la distribution aura lieu ensuite.

La commune donnera les flyers avec les explications en format A4.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.